
La confiance
ça se mérite

Amundi
ASSET MANAGEMENT

CODE DE TRANSPARENCE ISR AFG / FIR / EUROSIF

Amundi S&P 500 ESG UCITS ETF DR

Edition 2023

Préambule

Amundi est le premier gestionnaire d'actifs européen en termes d'actifs sous gestion, et se classe dans le top 10 mondial* et cherche à être un partenaire de confiance qui agit chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société (* Source: IPE « Top 500 asset managers » publié en juin 2021 sur la base des encours sous gestion à décembre 2020). Notre capacité à gagner la confiance d'une grande variété d'investisseurs privés et institutionnels dans le monde entier nous a conduit à avoir une base de clientèle mondiale de plus de 100 millions de clients par le biais de nos partenaires de distribution ainsi que de nos clients directs institutionnels et entreprises pour lesquels nous gérons au total 2,064 milliards d'euros à fin décembre 2021.

Amundi a fait de l'investissement responsable l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes de l'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Ce choix repose sur deux convictions. La première correspond à une conscience claire de la responsabilité des investisseurs pour allouer l'épargne en prenant en considération, au-delà des critères financiers, son impact sur la société en général. La seconde est la conviction que la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans les politiques d'investissement a un impact positif sur la performance financière.

Guide de lecture

Amundi répond au Code de Transparence Européen, conçu et approuvé par l'AFG¹, le FIR² et l'EUROSIF³, afin d'apporter à l'ensemble de ses clients des informations transparentes sur sa gestion Investissement Socialement Responsable (ISR).

L'ensemble des acronymes ou termes financiers sont définis dans un glossaire à la fin du document.

La documentation internet liée à une réponse est accessible en cliquant sur le lien actif correspondant.

Les réponses aux questions du présent Code de Transparence engagent la seule responsabilité d'Amundi.

Déclaration d'engagement

L'Investissement Responsable (IR) est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion du (des) fonds cité(s) en référence.

Ce document est valide à partir de la date du 2 février 2023.

Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible sur notre site internet www.amundi.com

Conformité avec le Code de Transparence

La société de gestion Amundi Asset Management s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons. Les fonds respectent les recommandations du Code de transparence.

Achévé de rédiger le 2 février 2023.

¹ Association Française de la Gestion Financière www.afg.asso.fr

² Forum pour l'Investissement Responsable www.frenchsif.org

³ Forum Européen de l'Investissement Responsable www.eurosif.org

Sommaire

Préambule	2
Sommaire	2
1. Fonds concerné par ce code de transparence	4
2. Données générales sur la société de gestion	5
3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence..	14
4. Processus de gestion	20
5. Contrôle ESG	23
6. Mesure d'impact et reporting ESG.....	24
Disclaimer.....	28

1. Fonds concernés par ce code de transparence

Nom du Fonds	Amundi S&P 500 ESG UCITS ETF DR
Encours du fonds (en M€) au 30/12/2022	2 342 M€
Classe d'actifs principale	<input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales
Approche(s) dominante(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input checked="" type="checkbox"/> Best-in-class
Exclusions appliquées par le fonds	<input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input checked="" type="checkbox"/> Charbon thermique <input checked="" type="checkbox"/> Armes controversées et petites armes <input checked="" type="checkbox"/> Sables bitumeux <input checked="" type="checkbox"/> Controverses ESG <input checked="" type="checkbox"/> Normes internationales
Labels	<input checked="" type="checkbox"/> ISR
Classification SFDR	<input checked="" type="checkbox"/> Article 8
Liens vers les documents relatifs aux fonds	https://www.amundiETF.fr/institutionnels/product/view/LU1437017863

2. Données générales sur la société de gestion

2.1 Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

Le ou les fonds auxquels s'applique ce code gérés par Amundi Asset Management, société par actions Simplifiée – SAS au capital de 1 143 615 555 euros.

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris – France

Adresse postale 91-93 Boulevard Pasteur 75730 Paris Cedex 15 CS 21564 – France

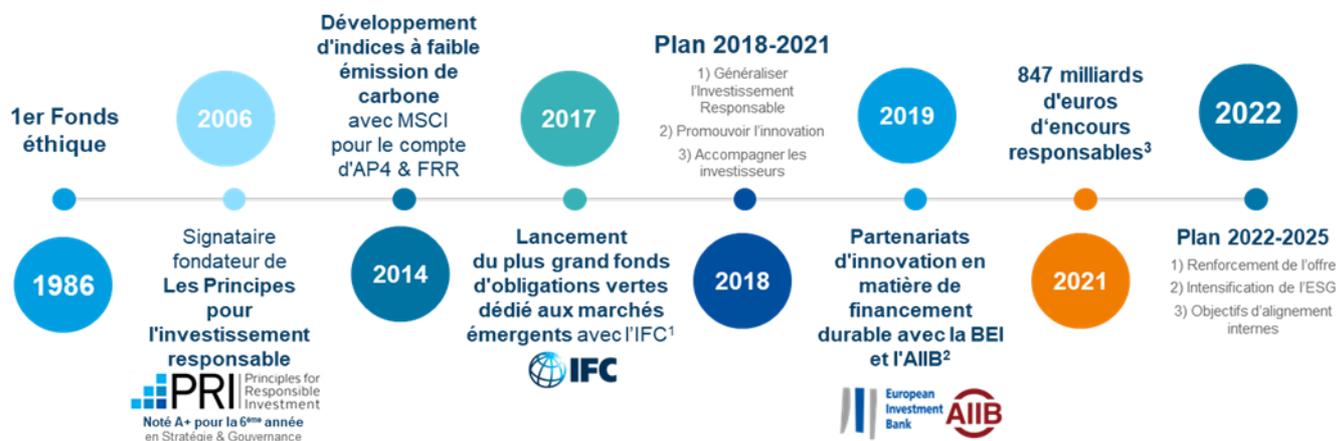
Agrément AMF « Autorité des Marchés Financiers » sous le n° GP 04000036.

Site internet : www.amundi.com

2.2 Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Amundi a fait de l'investissement responsable l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes de l'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Depuis lors, Amundi n'a cessé de renforcer son ambition d'intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sein de ses stratégies d'investissement ainsi qu'au travers de processus d'engagement auprès des émetteurs afin de les soutenir dans leur progrès.

Ci-dessous sont détaillées les principales avancées d'Amundi en tant qu'Investisseur Responsable:



Source : Amundi. 1) (Société financière internationale) (2) Banque européenne d'investissement (BEI) et Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (AIIB) ; (3) *AuM (arrondi) à fin décembre 2021 ;

Veillez trouver plus d'informations sur la démarche d'investisseur responsable d'Amundi sur le site https://www.amundi.fr/fr_instit/ESG/Documentation

2.3 Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Amundi a fait de l'investissement responsable l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes de l'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Ce choix repose sur deux convictions. La première correspond à une conscience claire de la responsabilité des investisseurs pour allouer l'épargne en prenant en considération, au-delà des critères financiers, son impact sur la société en général. La seconde est la conviction que la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans les politiques d'investissement a un impact positif sur la performance financière.

Amundi a formalisé sa politique d'Investissement Responsable dans un document qui a pour vocation d'expliquer la gouvernance, la politique et la stratégie d'intégration des critères ESG dans la politique d'investissement.

Cette politique est actualisée annuellement et publiée sur le site internet d'Amundi : https://www.amundi.fr/fr_instit/ESG/Documentation

De plus, Amundi communique abondamment sur sa démarche d'acteur engagé :

<https://legroupe.amundi.com/notre-approche-esg>

<https://legroupe.amundi.com/notre-politique-de-gouvernance>

<https://legroupe.amundi.com/nos-ambitions-et-actions-en-matiere-de-climat>

<https://legroupe.amundi.com/notre-engagement-de-cohesion-sociale>

Le plan d'actions 2022-2025 baptisé « Ambition 2025 » pour lutter contre le réchauffement climatique et les inégalités sociales est consultable ici : <https://legroupe.amundi.com/article/un-nouveau-plan-societal-pour-lutter-contre-le-rechauffement-climatique-et-les-inegalites-sociales>

La stratégie d'investissement responsable d'Amundi s'articule autour de plusieurs axes majeurs :

– **L'intégration ESG dans les gestions :**

Les gestionnaires de portefeuille et les analystes de l'ensemble des plateformes de gestion ont accès en permanence aux notations ESG des émetteurs, ainsi qu'aux analyses et métriques ESG connexes. Plus de 13,500 entreprises dans le monde étant notées selon une méthodologie ESG propriétaire à fin décembre 2021.

– **Une politique d'exclusion ciblée**

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées dans toutes ses stratégies de gestion active qui concernent les entreprises non conformes à sa politique ESG, ni aux conventions et cadres internationaux et nationaux. En complément, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles, spécifiques aux industries du charbon et du tabac, qui ont été renforcées fin 2020. En effet, en 2020, dans le cadre de la mise à jour de sa politique sur le secteur du charbon thermique, Amundi a étendu de nouveau sa politique d'exclusion à l'exploitation du charbon, qui se réfère désormais à toute entreprise développant ou prévoyant de développer de nouvelles capacités d'exploitation du charbon thermique. De plus, en mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac.

– **L'engagement avec les émetteurs**

Amundi a mis en place une politique d'engagement forte. En effet, Amundi considère le désinvestissement comme une solution de dernier recours. En agissant de la sorte le gestionnaire d'actifs abandonne toute possibilité d'exercer une influence sur une entreprise ou un secteur. A l'inverse, rester investi dans des entreprises qui s'engagent à améliorer leurs pratiques ESG permet de promouvoir les meilleures pratiques durables au sein du secteur.

Pilier majeur de notre vision d'investisseur responsable, l'engagement s'exerce lors des échanges des analystes avec les entreprises tout au long de l'année, et à travers l'engagement sur les grands enjeux du développement durable, par des actions individuelles ou collaboratives.

– **Une politique de vote ESG**

La politique de vote d'Amundi est en ligne avec sa vision d'investisseur responsable et avec la volonté d'aider les entreprises à progresser vers des objectifs plus durables.

– **Les solutions d'investissements responsables**

La gamme de solutions d'investissement responsable d'Amundi couvre toutes les classes d'actifs et zones géographiques, de l'intégration ESG à des thèmes spécifiques.



– **Des partenariats innovants**

Enfin, à travers des partenariats innovants avec de grands investisseurs publics, Amundi développe des solutions pour financer la transition énergétique. Nous privilégions les initiatives qui stimulent à la fois l'offre et la demande et qui contribuent à la construction d'un marché dynamique pour les instruments d'investissement responsable.

2.4 Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels les entreprises font face ont un impact majeur sur la société. Ils ont également des conséquences financières pour les entreprises, aussi bien en termes de risques que d'opportunités. Amundi souhaite appréhender au mieux ces sujets afin d'assumer son rôle d'entreprise citoyenne et intégrer ces risques et opportunités dans ses décisions de gestion.

Ainsi pour Amundi, l'analyse ESG a pour but de sensibiliser et inciter les entreprises à s'inscrire dans une logique de développement durable tout en leur attribuant une note ESG (Environnement, Social, Gouvernance) se basant sur un référentiel de critères. Cette analyse permet d'intégrer les risques

intangibles liés à l'activité de l'entreprise et est donc susceptible de réduire le niveau de risque pour l'investisseur. La mise en œuvre de l'analyse ESG réside donc dans la capacité à sélectionner les entreprises répondant positivement aux enjeux du développement durable, en fonction d'un référentiel de critères ESG.

Les risques liés au développement durable

La politique d'exclusion d'Amundi et l'intégration des scores ESG dans les processus d'investissement sont les principaux piliers de l'approche d'Amundi en matière de risques de durabilité⁴.

La politique d'exclusion s'applique à toutes les stratégies gérées activement sur lesquelles Amundi dispose d'un pouvoir discrétionnaire total en matière de gestion de portefeuille. Ces politiques d'exclusion globales traitent des risques de durabilité les plus importants liés aux :

- **Risques environnementaux** : climat (entreprises développant de nouvelles capacités de charbon, extraction de charbon, production d'électricité à partir de charbon), et environnement (violations des principes 7, 8 et 9 des principes du Pacte mondial des Nations Unies)
- **Risques sociaux** : santé (fabricants de produits du tabac), travail et droits de l'homme (infractions aux principes 1, 2, 3, 4, 5 et 6 du Pacte mondial des Nations Unies)
- **Événements liés à la gouvernance** : corruption (manquements au principe 10 du Pacte mondial des Nations Unies)

De plus, les scores et critères ESG d'Amundi sont tous disponibles dans les systèmes de gestion de portefeuille Front Office des gérants d'Amundi. Le score ESG d'Amundi représente une source d'information essentielle pour les gérants afin de prendre en compte les risques liés au développement durable dans leurs décisions d'investissement. Le score ESG vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur, c'est-à-dire sa capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à son secteur et à sa situation individuelle.

D'autre part, Amundi est convaincue que sociétés de gestion et investisseurs ne peuvent plus ignorer les risques induits par le changement climatique. Si la gestion et la réduction de ces risques sont alignées avec des objectifs de long terme, nous avons également un rôle clé à jouer dans le financement de la transition vers une économie bas carbone. Notre responsabilité, en tant que société de gestion, est de nous assurer que les investisseurs prennent en compte les risques de long terme ainsi que saisir les opportunités qui émergent de cette transition. Pour cela, nous favorisons les investissements à impact positif et encourageons des pratiques responsables au sein des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Les enjeux liés à la transition énergétique sont au cœur de la stratégie d'investissement responsable d'Amundi qui a poursuivi en 2020 ses engagements en faveur d'une économie bas carbone. Ces engagements s'inscrivent dans la stratégie Climat du groupe Crédit Agricole et la gouvernance mise en place à cet effet. En mars 2021, les encours dans les initiatives environnementales spécifiques atteignent 28 milliards d'euros, en forte progression par rapport aux encours soutenant la transition énergétique et la croissance verte à fin 2020 (21.9 milliards d'euros).

L'industrie de la gestion d'actifs est confrontée à des risques financiers liés au changement climatique. Pour Amundi, ces risques ne sont pas spécifiques, étant couverts par l'approche ESG qu'Amundi a placée au cœur de sa raison d'être d'investisseur responsable. En effet, la démarche ESG mise en œuvre depuis la création d'Amundi, et amplifiée depuis 2018, repose notamment sur l'intégration de critères extra-financiers (ESG) dans les processus de gestion, sur une politique d'exclusion ciblée, et par des initiatives spécifiques sur la transition énergétique et la décarbonation des portefeuilles.

Les risques et opportunités ESG liés au changement climatique sont pris en compte dans la dimension environnementale de notre analyse ESG sur l'ensemble de nos investissements. Pour mieux répondre à la

⁴ Par "risque de durabilité", on entend un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur de l'investissement.

spécificité de l'analyse des risques de transition et des risques physiques, Amundi s'est organisée pour renforcer ses capacités en matière de données climatiques afin d'avoir à sa disposition des mesures climatiques pour évaluer ses investissements de manière compréhensive.

Le risque lié au changement climatique

Amundi est également convaincue que les sociétés de gestion et les investisseurs ne peuvent plus ignorer les risques posés par le changement climatique. Nous avons un rôle clé à jouer dans le financement de la transition vers une économie à faible émission de carbone, la gestion des risques et opportunités liés au climat doit être alignée sur des objectifs à long terme. Notre responsabilité en tant que société de gestion est de veiller à ce que les investisseurs prennent en compte les risques à long terme ainsi que les opportunités qui émergent de cette transition. Pour ce faire, nous promovons les investissements à impact positif et encourageons les pratiques responsables au sein des entreprises dans lesquelles nous investissons. Dans notre objectif de promouvoir l'impact positif, nous nous engageons auprès des entreprises, individuellement, mais aussi à travers des initiatives partagées comme Climate Action 100+. Chez Amundi, nous croyons fermement au pouvoir de l'action collaborative, c'est pourquoi nous sommes membres d'initiatives comme Finance for Tomorrow, ou de la Net Zero Asset Managers Initiative.

En 2020, Amundi a notamment contribué à l'initiative **Science-Based Targets**. Amundi a écrit à 253 entreprises de différents secteurs pour les inviter à s'engager ou à mettre à niveau leurs Science Based Targets (SBT), soit des objectifs de réduction des gaz à effet de serre pour lutter contre le changement climatique.

Les enjeux liés à la transition énergétique sont au cœur de la stratégie d'investissement responsable d'Amundi, qui a poursuivi en 2021 son engagement en faveur d'une économie bas carbone. Ces engagements sont en ligne avec la stratégie climat du groupe Crédit Agricole et la gouvernance mise en place à cet effet.

L'industrie de la gestion d'actifs est confrontée à des risques financiers liés au changement climatique. Pour Amundi, ces risques ne sont pas spécifiques, étant couverts par l'approche ESG qu'Amundi a placée au cœur de sa raison d'être d'investisseur responsable. L'approche ESG mise en œuvre depuis la création d'Amundi, et élargie depuis 2018, repose notamment sur l'intégration de critères extra-financiers (ESG) dans les processus de gestion, sur une politique d'exclusion ciblée, et à travers des initiatives spécifiques sur la transition énergétique et la décarbonisation des portefeuilles.

Les risques et opportunités ESG liés au changement climatique sont pris en compte dans la dimension environnementale de notre analyse ESG pour tous nos investissements. Afin de mieux répondre à la spécificité de l'analyse des risques de transition et des risques physiques, Amundi s'est organisée pour renforcer ses capacités en matière de données climatiques afin de disposer de mesures climatiques pour évaluer ses investissements de manière exhaustive.

Évaluation complète des risques de transition au niveau sectoriel et spécifiques aux clients

Amundi évalue le niveau actuel des émissions carbone d'une entreprise dans l'ensemble de sa chaîne de valeur et en tire l'exposition au risque de transition des entreprises. Amundi évalue ensuite le niveau d'engagement de l'entreprise à réduire son empreinte, afin de corriger le niveau d'exposition au risque de transition.

Pour ce faire, Amundi utilise une combinaison d'indicateurs :

- Émissions carbone
- Intensité en carbone
- Activités vertes et brunes

En plus des fournisseurs de données traditionnels, Amundi s'appuie également sur des données open source pour compléter son évaluation exhaustive du risque de transition (p.ex. base de données de l'initiative Science-Based Targets).

Évaluation des risques physiques au niveau sectoriel et spécifiques au client

Les évaluations des risques physiques d'Amundi évaluent la localisation des activités d'une entreprise afin de déterminer si elles sont exposées à des risques climatiques chroniques et/ou aigus. Pour les risques physiques liés au changement climatique, Amundi prend en compte à la fois les risques à court et à long terme. L'analyse d'Amundi repose sur la méthodologie élaborée par Trucost.

Température, alignement de -2°C

Cette approche consiste à comparer la trajectoire des émissions de carbone d'une entreprise avec les bilans carbone sectoriels. Ces bilans carbone ont pour objectif d'être cohérents avec la limitation du réchauffement climatique à 2°C ou en dessous de 2°C. Comme cette approche n'est pas encore stabilisée et que plusieurs fournisseurs de données sont encore en train de développer leurs produits, nous suivons de près leur développement en cours.

Afin de renforcer l'évaluation des risques de transition climatique, Amundi réalise une analyse d'alignement sur l'Accord de Paris de son portefeuille d'investissement. Afin d'améliorer la gestion des risques liés à la transition climatique du portefeuille, Amundi s'appuie également sur des scores de température élaborés par plusieurs fournisseurs, notamment Trucost, Iceberg Data Lab et CDP.

2.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Des ressources spécialisées

La ligne métier Investissement Responsable, définit et met en œuvre la stratégie d'Amundi en matière de finance durable dans toutes ses dimensions, au service des différentes gestions : analyse et notation des entreprises, engagement et vote, intégration des facteurs ESG et conception de solutions d'investissement durable, indicateurs clés de durabilité des portefeuilles, promotion ESG, et participation aux travaux et initiatives de place.

A fin décembre 2021, la ligne métier regroupe 40 personnes. Elle est organisée en quatre équipes différentes:

- **Analyse ESG, Engagement et Vote** : cette équipe internationale est répartie entre Paris, Dublin, Londres et Tokyo. Les analystes ESG rencontrent, engagent et maintiennent le dialogue avec les entreprises afin d'améliorer leurs pratiques ESG, avec la responsabilité de noter ces entreprises et de définir les règles d'exclusion. Les analystes ESG travaillent aux côtés d'une équipe de spécialistes dédiée à la politique de vote et au dialogue préalable aux réunions. Basés à Paris, ils définissent la politique de vote des Assemblées Générales des sociétés dans lesquelles Amundi investit pour le compte de ses clients.
- **Méthode et solutions ESG** : cette équipe d'analystes quantitatifs et d'ingénieurs financiers est en charge de la maintenance et du développement du système de scoring ESG propriétaire d'Amundi, des systèmes de gestion des données liées à l'ESG (y compris la sélection de fournisseurs de données externes pour générer des scores ESG propriétaires). Ils aident les analystes et les gestionnaires de portefeuille à intégrer les considérations ESG dans leurs décisions d'investissement, ainsi que les équipes de développement commercial à créer des solutions innovantes en intégrant des données liées au développement durable dans les produits financiers (notations ESG, données climatiques, mesures d'impact, controverses...). Ils supervisent le développement et l'intégration des outils d'analyse ESG dans les systèmes de gestion de portefeuille et de reporting client d'Amundi et sont également chargés de mettre en œuvre les règles d'exclusion ESG spécifiques aux clients.
- **ESG Business Development & Advocacy** : cette équipe est chargée de soutenir et de développer une offre et des solutions ESG qui répondent aux besoins et aux défis des investisseurs, de fournir des conseils et des services ESG à tous les clients d'Amundi et de gérer la défense des intérêts

ESG et les collaborations avec les initiatives de finance responsable, ainsi que de développer des programmes de formation pour nos clients.

- **COO Office** : cette équipe est chargée de coordonner le département avec les fonctions support du groupe, de produire les tableaux de bord de suivi de l'activité (Business, Budget, IT, Audit, projets), et de superviser les grands projets transversaux.

Une gouvernance dédiée à la politique ESG

Avec l'appui de ces équipes, Amundi anime trois comités faisant l'objet d'un suivi régulier par la Directrice Générale d'Amundi :

Comité stratégique ESG

Présidé par la Directrice Générale d'Amundi, le Comité stratégique ESG se réunit tous les deux mois et définit la politique ESG d'Amundi et ses orientations clés pour la France et l'international. Il valide la politique et les thématiques d'engagement.

Comité de notation ESG

Le Comité de notation ESG se réunit tous les mois. Il définit et valide la notation ESG, se prononce sur les politiques d'exclusion ainsi que sur les stratégies investissement intégrant les notations ESG.

Comité de vote ESG

Le Comité de vote ESG se réunit annuellement pour valider la politique de vote mais peut être convoqué autant que besoin. Il a pour rôle d'examiner et de valider les engagements et l'exercice des droits de vote d'Amundi, et d'assurer leur cohérence avec les thématiques d'engagement clés ESG.

2.6 Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

Nos gérants Investissement Responsable représentent environ 500 personnes auxquelles viennent s'ajouter nos 29 experts (fin mars 2022) dédiés à l'analyse ESG, à la méthodologie de notation ESG et au vote et dialogue pré-assemblée.

2.7 Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

En tant qu'investisseur responsable ayant une influence croissante dans la prise en compte des critères ESG, Amundi participe à de nombreuses initiatives en tant que membre ou signataire.

Ces initiatives internationales regroupent des investisseurs institutionnels et des professionnels de la gestion d'actifs. Leur objectif est d'encourager les entreprises à améliorer leurs pratiques et leur transparence dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et la déforestation, la protection des ressources en eau, la santé, la nutrition dans les pays en développement, etc.

Initiatives transverses

- PRI - Principles For Responsible Investment
- Finance for Tomorrow
- The Embankment Project for Inclusive Capitalism
- ICMA - International Capital Market Association
- Swiss Sustainable Finance Association
- OCDE - Trust in Business Network (TriBuNe)
- AFME - Association for Financial Markets in Europe
- Invest Europe
- Pensions For Purpose
- EFAMA - European Fund and Asset Management Association
- AMF - Financial Markets Authority
- AFG - French Asset Management Association
- FIR - French Sustainable Investment Forum
- ORSE - Corporate Social Responsibility Observatory
- Medici Committee
- Institut Montaigne
- St. Gallen Symposium
- Positive Economy Institute
- Institut de l'Entreprise
- Institute for Responsible Capitalism
- Chair "Sustainable Finance and Responsible Investment"
- C3D - College of Sustainable Development Directors
- Les Rencontres Economiques d'Aix – Circle of Economists
- Louis Bachelier Institute

Initiatives Environnementales

- Net Zero Asset Managers Initiative
- PPCA – Powering Past Coal Alliance
- TCFD - Task Force on Climate-related Financial Disclosures
- IIGCC - Institutional Investors Group on Climate Change
- CDP - Carbon Disclosure Project
- PDC - Portfolio Decarbonization Coalition
- Green Bonds Principles
- Finance for Biodiversity Pledge
- Montreal Carbon Pledge
- One Planet Sovereign Wealth Fund Asset Manager
- Finance Lab of the French Ecological and Inclusive Ministry
- Climate Bonds Initiative
- Climate Action 100+
- The Japan TCFD Consortium
- FAIRR - Farm Animal Investment Risk & Return
- Act4nature
- EPE - Entreprises pour l'Environnement
- Fondation de la mer
- One Planet Asset Managers Statement on Climate-Related Finance Disclosures

Initiatives Sociales

- Social Bonds Principles
- Platform Living Wage Financials
- PRI Human Rights Engagement
- Clinical Trials Transparency
- Access to Medicine Index
- Access to Nutrition Index
- RAFI - Human Rights Reporting and Assurance Frameworks Initiative
- Tobacco-Free Finance Pledge
- The 30% Club France Investor Group

Initiatives Gouvernance

- ICGN - International Corporate Governance network

Source: Amundi

Une participation active aux instances de place

Amundi participe activement aux groupes de travail pilotés par des organismes de marché visant à faire évoluer la finance responsable, le développement durable et la gouvernance d'entreprise. Amundi est notamment membre de l'Association Française de Gestion financière (AFG), de l'Association européenne de la gestion d'actifs (EFAMA), de l'Institut Français des Administrateurs (IFA), de l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE), de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF), de SIF européens (France, Espagne, Italie, Suède), des SIF canadiens, japonais et australien, de l'association française Entreprises pour l'Environnement, du Finance Lab du Ministère français de l'écologie et de l'inclusion, du One Planet Sovereign Wealth Fund Asset Manager, du Plateform Living Wage Financials (PLW). Amundi est également membre et administrateur de Finansol.

De plus, Amundi soutient la Chaire académique "Finance durable et Investissement Responsable", créée en 2007, parrainée par l'Association Française de Gestion (AFG) et pilotée par l'École Polytechnique et l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) de Toulouse.

En 2020, Amundi a participé au lancement du groupe d'investisseurs Club France 30 %.

Cette initiative vise à promouvoir une meilleure mixité à tous les niveaux de la hiérarchie des entreprises et appelle notamment les grandes capitalisations françaises (SBF 120) à établir un plan d'action pour avoir au moins 30% de femmes dans les équipes de direction d'ici 2025.

Soutien à l'essor d'un think tank : le Comité Médicis

Amundi fait partie du Comité Médicis, groupe de travail dédié à la finance responsable créé par Amundi. Cette réflexion vise à aborder les grandes questions sociales actuelles en termes de relation avec la finance, avec deux objectifs :

- 1) Préciser comment Amundi peut mettre en œuvre son quatrième pilier et notamment définir sa politique d'investissement responsable (étudier les critères ESG à prendre en compte et leur évolution possible ou probable en matière de débats publics et de problématiques émergentes).
- 2) Contribuer au débat public, en permettant à Amundi d'assumer pleinement son rôle social et d'être un type différent de société financière, en raison de sa compréhension et de ses perspectives uniques sur le monde qui l'entoure.

Le Comité Médicis, présidé par la Directrice Générale d'Amundi, rassemble des personnalités reconnues de différentes nationalités et origines : Économistes, philosophes, scientifiques, sociologues, chefs d'entreprise, représentants des non-profits, etc.

Leurs missions consistent à :

- Étudier, d'un point de vue multidisciplinaire, les grandes questions économiques, sociales et environnementales auxquelles nos sociétés et nos économies sont confrontées.
- En cherchant comment les transformer en une politique financière responsable.
- Création de recommandations pratiques pour les financiers et les entreprises.
- Encourager la promotion de ses travaux.

2.8 Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Au 31 décembre 2021, l'encours total des actifs Investissement Responsable du groupe Amundi s'élevait à 847 milliards d'euros.

2.9 Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Au 31 décembre 2021, le pourcentage des actifs Investissement Responsable s'élevait à 42%.

2.10 Donnez la liste des fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion

Nos fonds Investissement Responsable ouvert au public sont disponibles sur notre site internet en cliquant sur le lien suivant : https://www.amundi.fr/fr_part/Nos-fonds/Notre-selection

3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence

3.1 Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?

Le fonds **Amundi S&P 500 ESG UCITS ETF DR** a pour objectif général de répliquer la performance de son indice de référence S&P 500 ESG+ et de minimiser l'écart de suivi entre la valeur liquidative du fonds et la performance de l'Indice.

L'OPC promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure).

Créé par S&P, l'Indice S&P 500 ESG+ est un indice d'actions représentatif des marchés de grande capitalisation des Etats-Unis. L'indice offre une exposition aux sociétés ayant des notes de performance environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) exceptionnelles et exclut les sociétés liées : au tabac, aux armes controversées et au charbon thermique.

Les objectifs ESG poursuivis par l'indice S&P 500 ESG+ sont les suivants :

- **Objectif « E »** : l'indice vise à obtenir une réduction de l'intensité carbone globale par rapport à l'indice parent, principalement via des exclusions environnementales strictes : sociétés impliquées dans l'extraction ou l'exploitation de charbon thermique, sociétés impliquées dans l'exploitation du gaz et du pétrole non-conventionnels (schiste par ex)
- **Objectif « G »** : l'indice vise à obtenir une exposition supérieure à celle de l'indice parent sur les sociétés présentant un plus fort taux d'indépendance des membres de leur Conseil d'Administration.
- **Objectifs « ESG » généraux** : en complément des exclusions mentionnées ci-dessus, les indices visent à augmenter l'exposition, par rapport à l'indice parent, aux sociétés ayant les meilleures pratiques ESG dans leur secteur.

En conformité avec le label ISR, la combinaison des exclusions ESG et de la sélection ESG sur la base du rating, vise à réduire l'univers parent d'au moins 20% en nombre d'émetteurs à chaque date de rebalancement. La section 4.1 illustre comment chacune des étapes de la méthodologie conduit à cette sélectivité d'au moins 20%. Les indicateurs de performance ESG sont indiqués en section 6 de ce Code de Transparence.

3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

Les véhicules d'investissement de type indiciel reproduisent la performance de leurs indices de référence qui sont calculés par un fournisseur d'indice à partir d'une sélection de valeurs effectuée par un fournisseur de données ESG.

Pour ce fonds, la sélection de valeurs et le calcul de l'indice référentiel sont effectués par S&P DJI.

Afin d'effectuer des reportings adaptés, Amundi dispose d'abonnements notamment aux fournisseurs ESG Trucost, MSCI et Refinitiv.

Pour plus d'informations sur la composition de l'indice, ses règles de fonctionnement et l'évaluation ESG, veuillez les sections 3 et 4 de ce Code de Transparence.

3.3 Quels principes et critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

L'introduction des critères ESG au sein du processus d'investissement de ce fonds est en cohérence avec la philosophie d'investissement d'Amundi qui vise notamment à tenir compte des risques et des opportunités résultant des analyses extra-financières ainsi que d'influencer les entreprises pour qu'elles adoptent des pratiques plus durables.

L'indice de référence **S&P 500 ESG+** suivi par le fonds a été conçu afin de représenter la performance des émetteurs qui ont un profil ESG robuste.

Considérations ESG générales

Les principaux critères d'analyse ESG trans-sectoriels couverts dans le fonds couvert par ce code de transparence sont entre autres :

- En matière de gouvernance, la structure du conseil d'administration/de surveillance, l'indépendance des comités, les pratiques et la politique de rémunération, la relation avec les actionnaires, le fonctionnement des instances et des mesures d'audit et de contrôle d'interne, la transparence des informations financières ...
- Par rapport aux enjeux sociaux, le développement du capital humain (formation, qualité et gestion de la force de travail, santé & sécurité), la qualité et sûreté du produit/service vendu, les pratiques vis-à-vis des fournisseurs/sous-traitants, les opportunités sociales en lien avec le secteur de l'entreprise (accès aux soins, à une nutrition saine) ...
- En matière d'environnement, la politique et stratégie environnementale de l'entreprise, la promotion des achats responsables, l'éco-conception, la gestion de l'eau, la maîtrise des émissions des gaz à effet de serre, l'empreinte carbone des produits/services développés, la gestion des déchets et substances dangereuses, ainsi que les opportunités dans les technologies vertes ...

Exclusions sectorielles générales & environnementales

Une exclusion « socle » est appliquée de manière systématique aux actifs de ces portefeuilles, celle-ci comprend l'exclusion des sociétés actives dans les armements controversés. De plus, ces fonds d'obligations d'entreprises appliquent des exclusions sectorielles généralistes (ex : Tabac), environnementales (charbon thermique) et normatives (non-conformité avec les normes internationales), qui permettent d'atteindre les objectifs ESG définis en 3.1.

Etude et suivi des controverses

Les services d'alertes sur les controverses sont basés sur la veille de multiples sources (médias, ONG, syndicats, etc.) afin d'identifier d'éventuelles pratiques ESG contestables fondées sur les grands principes fondamentaux tels que le Pacte mondial des Nations Unies, ainsi que d'autres conventions et normes internationales (OIT, UN Human Rights, ISO 26000, Equator Principles ...).

L'analyse de l'ensemble de ces éléments conduit aux indicateurs décrits en section 3.5.

3.4 Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Des exclusions strictes liées à des considérations environnementales s'appliquent, car certaines activités sont incompatibles avec les objectifs de limitation du réchauffement planétaire, notamment :

- Extraction et exploitation du charbon thermique

Les fonds appliquent également une approche globale en termes de sélection ESG. Celle-ci comprend un volet intégrant les enjeux du changement climatique (note E de la note ESG). Les principaux critères analysés dans cette note E sont:

- En matière d'environnement, sont étudiés la politique et stratégie environnementale de l'entreprise, la promotion des achats responsables, l'éco-conception, la gestion de l'eau, la maîtrise des émissions des gaz à effet de serre, l'empreinte carbone des produits/services développés, la gestion des déchets et substances dangereuses, ainsi que les opportunités dans les technologies vertes...

Ces enjeux permettent en partie d'évaluer la prise en compte du domaine environnement par chacune des entreprises, ce qui aura ensuite un impact sur la sélection des valeurs (impact sur le score ESG global).

3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)

La construction de l'indice référentiel repose sur une méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG propre à S&P DJI. Amundi n'intervient qu'en tant qu'index manager avec pour objectif de répliquer l'indice construit par S&P DJI.

La méthodologie de l'indice de référence du fonds couverts par ce Code de Transparence se base sur :

- Des exclusions sectorielles
- Des exclusions normatives
- Des exclusions sur la base de controverses particulièrement graves, liées par exemple au respect des Droits de l'Homme, et évaluées par les Controversy Scores
- Une sélection best-in-class sur la base des scores S&P DJI

L'évaluation et l'échelle de chaque indicateur sont détaillées ci-dessous :

(i) Exclusions sectorielles (fournisseur de données : Sustainalytics)

Sustainalytics évalue le degré de participation des sociétés de l'univers à des activités controversées, telles que la production de tabac, la production d'armes non-conventionnelles, ou l'exploitation du charbon. Pour ce faire, la recherche de Sustainalytics se base sur des informations publiques telles que les rapports annuels et d'autres sources (presse, ONGs etc...). Le chiffre d'affaires absolu ainsi que le pourcentage du chiffre d'affaires lié à ces activités sont évalués par Sustainalytics.

Les exclusions sont faites sur la base de ce pourcentage du CA, ou simplement si les sociétés sont impliquées dans une de ces activités, sans notion de seuil. Les sociétés indirectement impliquées par leur détention d'une société impliquée, sont également exclues. Les seuils d'exclusion dépendent des activités visées, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Individual Level of Involvement Exclusions

S&P Global Category of Involvement	S&P Global Category of Involvement Description	S&P Global Involvement Proxy	S&P DJI Individual Level of Involvement Threshold	S&P DJI Significant Ownership Threshold
Controversial Weapons	<p>Customized Weapons: This screen includes companies involved in the manufacturing of the components of a weapon. These components are intended solely for use in the production and are essential for the functioning of Anti-Personnel Mines, Biological and Chemical Weapons, Blinding Laser Weapons, Cluster Munitions, Depleted Uranium, Incendiary Weapons and Nuclear Weapons. These are components/services that are specifically designed to be used within, or in relation to, an arms system or weapon.</p>	Revenue	>0%	≥25% ²
	<p>Related Products and Services: This screen includes the companies that supply products and/or services such as stockpiling and transferring, and sales for Anti-Personnel Mines, Biological and Chemical Weapons, Blinding Laser Weapons, Cluster Munitions, Depleted Uranium and Incendiary Weapons. This can also include a component that is not intended solely for use in the production/use of such weapons, but instead has multiple purposes. Dual-use components, which can also be used for purposes other than such weapons are included. The components and services sold to military entities that are not specifically designed for an arms system and that are not key components in an arms system fall into the category "Dual-use or general-purpose goods and/or services". The following are considered to be "Dual-use or general-purpose goods and/or</p>		>0%	≥25%

S&P Global Category of Involvement	S&P Global Category of Involvement Description	S&P Global Involvement Proxy	S&P DJI Individual Level of Involvement Threshold	S&P DJI Significant Ownership Threshold
	services": catering equipment & services, housing products & services, transport equipment & services, uniforms, advertising services, office computers, cleaning services, electricity equipment & services, assurance services, the organization of weapon fairs, etc.			
Military Contracting	Integral Military Weapons: This screen covers the companies which are engaged in the manufacturing, assembling, sale and transportation of guns, ammunition, missiles and rockets, missile bodies, military aircrafts and vehicles, military ships, electronic systems, launch and propulsion systems, composite and metallic structural components, armament and fire suppression systems, warheads, vehicle and equipment maintenance services for infantry fighting vehicles, tanks, artillery and air defense systems, rotary and fixed wing aircraft, radar and communication systems, wheeled and tracked vehicles, logistics and operations support.	Revenue	≥5%	Not Relevant
	Weapon Related: This screen covers the companies which are engaged in the manufacturing and sales of battlefield management systems, military command and control systems, military intelligence and information management systems, munitions management standard, electro-optical targeting systems, advanced textiles and materials, light military communication equipment, shortrange defensive missile systems, maintenance of combat systems, weapons deactivation, weapons decommissioning, disposal of nuclear weapons stockpiles, operation and maintenance of military IT/communications networks, force protection, facilities and equipment general repair, professional technical and management support services, property management and commodity circulation, logistics and transportation services.		≥10%	Not Relevant
Small Arms	Production of Small Arms Weapons for Civilian Use: This screen covers the companies that are involved in the manufacturing of small arms weapons for civilian use through the company's own operations or those of its subsidiaries.	Revenue	>0%	≥25%
	Production of Small Arms Weapons for Non-Civilian Use: This screen covers the companies that are involved that are involved in the manufacturing of small arms weapon for non-civilian use through the company's own operations or those of its subsidiaries.		>0%	≥25%
	Production of Key Components: This screen covers the companies that are involved in the manufacturing of key components for assault weapons (e.g., ammunition, scopes) through the company's own operations or those of its subsidiaries.		>0%	≥25%
	Retail and Distribution of Small Arms Weapons: This screen covers the companies involved in the retail or distribution of small arms weapons for civilian customers through the company's own operations or those of its subsidiaries.		≥5%	Not Relevant

S&P Global Category of Involvement	S&P Global Category of Involvement Description	S&P Global Involvement Proxy	S&P DJI Individual Level of Involvement Threshold	S&P DJI Significant Ownership Threshold
Coal	Thermal Coal Mining: This screen covers companies that own/and or operate coal mines that engage in thermal coal mining. This is based on establishment through the company's own operations or those of its subsidiaries.	NA	≥5%	Not Relevant
Thermal Coal	Generation: This screen involves companies that are involved in the electricity generation using coal power plants through the company's own operations or those of its subsidiaries. For companies involved in the generation of coal power, their involvement is expressed as a % of the energy generated.		≥5%	Not Relevant
Tobacco	Production: The screen includes the companies that are involved in the manufacturing of tobacco through the company's own operations or those of its subsidiaries.	Revenue	>0%	≥25%
	Related Products and Services: The screen includes the companies that supply essential products/services for the tobacco industry.		≥5%	Not Relevant
	Retail and Distribution: The screen includes the companies involved in the retail or distributions of tobacco as part of their offerings.		≥5%	Not Relevant
Oil Sands or Tar Sands	Extraction and/or Production: This screen involves companies that are involved in the extraction and/or production of fossil fuels from Oil Sands/Tar Sands.	Revenue	≥5%	Not Relevant
Shale Oil & Gas	Extraction and/or Production: This screen involves companies that are involved in the extraction and/or production of Shale oil and gas.	Revenue	≥5%	Not Relevant
Arctic Drilling	Extraction and/or Production: This screen involves companies that are involved in the extraction and/or production of fossil fuels via the method of Arctic Drilling.	Revenue	≥5%	Not Relevant

Group Level of Involvement Exclusions

S&P Global Category of Involvement	S&P Global Category of Involvement Description	S&P Global Involvement Proxy	S&P DJI Group Level of Involvement Threshold
Military Contracting: <ul style="list-style-type: none"> Integral Military Weapons Weapon Related 	<p>Integral Military Weapons: This screen covers the companies which are engaged in the manufacturing, assembling, sale and transportation of guns, ammunition, missiles and rockets, missile bodies, military aircrafts and vehicles, military ships, electronic systems, launch and propulsion systems, composite and metallic structural components, armament and fire suppression systems, warheads, vehicle and equipment maintenance services for infantry fighting vehicles, tanks, artillery and air defense systems, rotary and fixed wing aircraft, radar and communication systems, wheeled and tracked vehicles, logistics and operations support.</p> <p>Weapon Related: This screen covers the companies which are engaged in the manufacturing and sales of battlefield management systems, military command and control systems, military intelligence and information management systems, munitions management standard, electro-optical targeting systems, advanced textiles and materials, light military communication equipment, shortrange defensive missile systems, maintenance of combat systems, weapons deactivation, weapons decommissioning, disposal of nuclear weapons stockpiles, operation and maintenance of military IT/communications networks, force protection, facilities and</p>	Revenue	≥10%

S&P Global Category of Involvement	S&P Global Category of Involvement Description	S&P Global Involvement Proxy	S&P DJI Group Level of Involvement Threshold
	equipment general repair, professional technical and management support services, property management and commodity circulation, logistics and transportation services.		

Source: Amundi / S&P DJI / Sustainalytics

Plus d'information sur la méthodologie de Sustainalytics [ici](#).

(ii) Exclusions normatives (fournisseur de données : Sustainalytics)

Le Global Standards Screening (GSS) de Sustainalytics fournit une évaluation de l'impact d'une entreprise sur les parties prenantes et de la mesure dans laquelle une entreprise cause, contribue ou est liée à des violations des normes et standards internationaux. Les évaluations GSS reposent sur les principes du Pacte mondial des Nations Unies (ONU). Des informations sur les normes connexes sont également fournies dans l'examen, y compris les Lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi que leurs conventions sous-jacentes. Sustainalytics classe les entreprises selon les trois statuts suivants :

- **Non-conforme** : classement attribué aux entreprises qui n'agissent pas conformément aux principes de l'UNGC et à leurs normes, conventions et traités associés.
- **Watchlist** : classement donné aux entreprises risquant de violer un ou plusieurs principes, pour lesquelles toutes les dimensions du statut Non-conforme n'ont pu être établies ou confirmées.
- **Conforme** : classement attribué aux entreprises qui agissent conformément

Plus d'information sur la méthodologie de Sustainalytics [ici](#).

(iii) S&P DJI ESG Score

Le Score ESG utilisé dans la méthodologie est issu de l'analyse « Corporate Sustainability Assessment » (CSA) réalisée par S&P Global Sustainable1 Research.

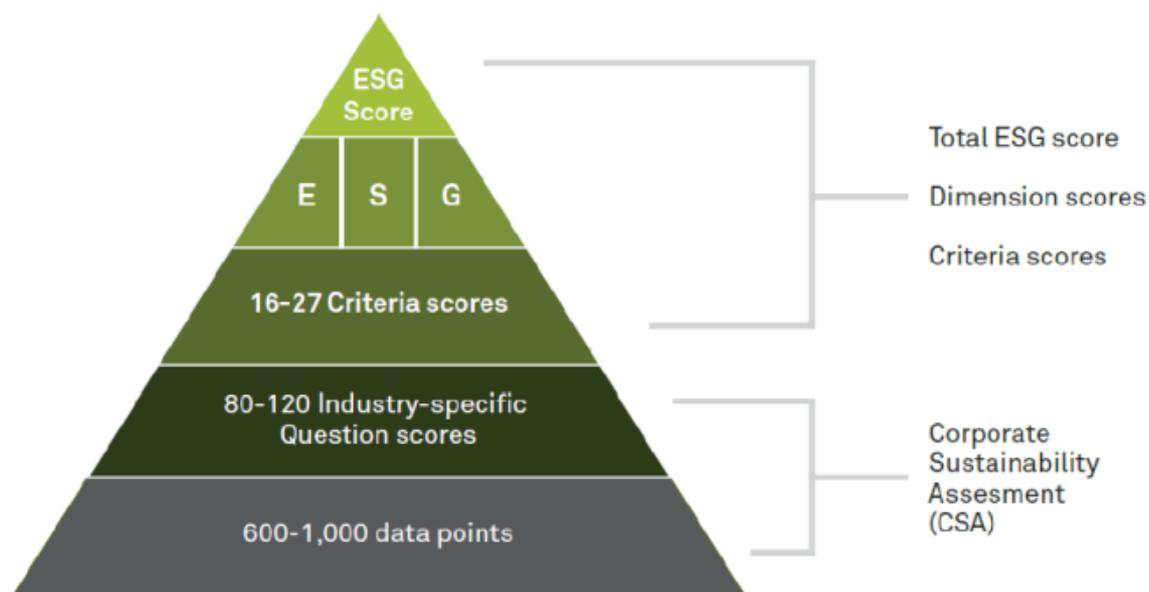
S&P Global Sustainable 1 Research fournit aux investisseurs une base d'analyse des sociétés cotées et non-cotées, au vu des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le score et le rating reflètent une appréciation globale des risques ESG matériels pour la société évaluée, et les moyens mis en œuvre pour leur mitigation. Ces enjeux-clés peuvent être différents d'une société à l'autre, selon son secteur d'activité. A titre d'illustration :

- La dimension « Environnement » présente le plus d'enjeux pour le secteur « Utilities »
- La dimension « Sociétale » présente le plus d'enjeux pour le secteur « Pharmaceutiques »,
- La dimension « Gouvernance » présente le plus d'enjeux pour le secteur « Real Estate »

Au total, 16 à 27 enjeux-clés sont notés et pondérés par société, les enjeux-clés étant sélectionnés selon son secteur d'activité.

L'exposition de la société à chaque enjeu-clé, ainsi que la gestion de ces risques par la direction de la société, est appréciée via une analyse qui repose sur l'analyse de multiples sous-critères (au total, 80 à 120 par société).

La méthodologie aboutit à 3 scores E, S et G ainsi qu'un score ESG global.



Source: S&P Global Sustainable1 ESG Research

Plus d'information sur la méthodologie de S&P Global Sustainable1 ESG Research [ici](#).

3.6 A quelle fréquence est mise à jour l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Fréquence de révision de l'évaluation ESG des émetteurs

L'évaluation ESG est réévaluée annuellement, mais elle peut l'être parfois plus fréquemment en cas d'évènement ESG important. L'évaluation de l'implication des sociétés dans des secteurs controversés est trimestrielle. Les controverses, quant à elles, sont évaluées au fur et à mesure de leur occurrence.

Gestion des controverses (Fournisseur de données : S&P Global/RepRisk)

S&P Global utilise RepRisk, société leader dans la veille sur les risques ESG, pour le filtrage et l'analyse quotidienne des controverses liées aux entreprises de l'indice parent.

Dans les cas où controverses sont identifiées, S&P Global publie une analyse d'impact médiatique et sur les parties prenantes (MSA) qui comprend une série de questions couvrant les thèmes de la criminalité économique et la corruption, la fraude, les pratiques commerciales illégales, les questions relatives aux droits de l'homme, les conflits du travail, la sécurité au travail, les accidents catastrophiques et les catastrophes environnementales.

Le Comité de l'Indice examine les rapports MSA de S&P Global. Si le Comité estime que la controverse concernant l'émetteur est trop grave, celui-ci n'est pas éligible à l'indice répliqué. En cas de controverse grave entre deux rebalancements, le Comité de l'Indice peut décider de retirer une société, cette société en question est inéligible à la réintégration pendant au moins une année civile complète, à compter du rebalancement suivant.

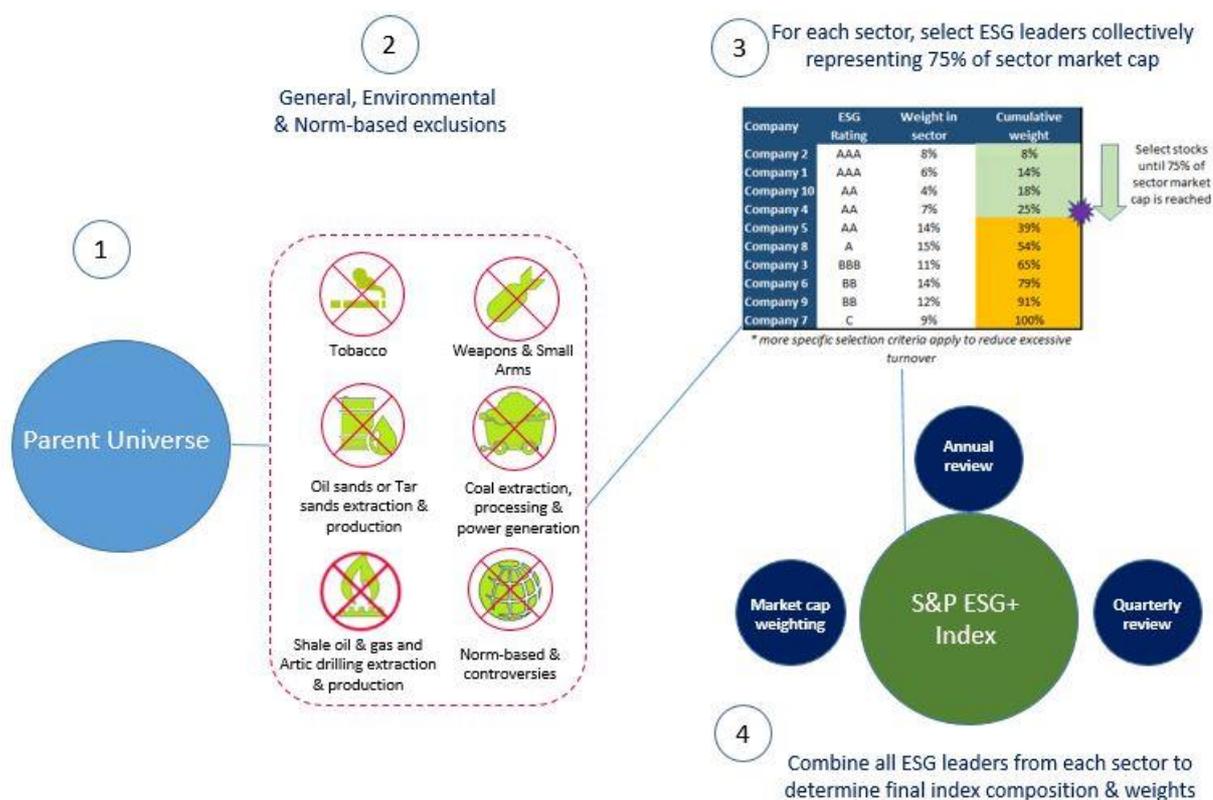
Plus d'information sur la méthodologie de RepRisk [ici](#).

4. Processus de gestion

4.1 A partir de l'univers éligible, comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

L'ensemble des indicateurs ESG décrits en 3.5 participent à la méthodologie de construction de la composition finale de chaque indice couvert par ce Code de Transparence.

La méthodologie générale peut être décrite par le graphique suivant :



Source : Amundi/S&P DJI

Etape 1 :

- L'univers de départ est l'indice S&P 500, qui regroupe les 500 plus grandes capitalisations des Etats-Unis

Etape 2 :

- Exclusion des émetteurs non-notés par S&P DJI
- Application des exclusions sectorielles et/ou normatives décrites en 3.5
- Exclusion des entreprises impliquées dans une controverse ESG majeure (cf 3.6)

Etape 3 :

- Les émetteurs sont sélectionnés en fonction de leurs notations ESG

-
- Un processus de sélection best-in-class est ensuite appliqué aux titres admissibles restants dans l'univers sélectionné : L'indice cible les pondérations sectorielles compatibles avec celles de l'indice parent. La méthodologie vise à inclure les titres de sociétés dont les notations ESG sont les plus élevées 5 et qui représentent 75 % de la capitalisation boursière dans chaque secteur GICS de l'indice cadre.

Etape 5 :

- Chaque titre composant l'Indice est pondéré sur la base de la capitalisation, rajustée en fonction du flottant
- Si le rebalancement ci-dessus est appliqué annuellement (en avril), des revues trimestrielles réajustent les poids en fonction de la capitalisation boursière. Les titres peuvent également être exclus de l'indice si une controverse grave est avérée (cf 3.6, revue en continu) ou si des sociétés sont impliquées dans des secteurs controversés (cf 3.5., revue trimestrielle).

Le fonds couvert par ce code reproduit ensuite la composition et la performance de son indice de référence, selon les modalités décrites en section 5.1.

La méthodologie détaillée de l'indice est disponible au [lien suivant](#).

4.2 Comment le changement climatique est-il pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Pour les véhicules d'investissement de ce Code, les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte :

- Au travers d'exclusions des activités à fort impact environnemental détaillées en 3.5
- Via la note environnementale des émetteurs (note E du rating ESG). La stratégie de sélection ESG est basée sur la sélection des émetteurs présentant les meilleures pratiques ESG. Cela permet d'intégrer les enjeux ESG (dont ceux relatifs au changement climatique) dans la sélection des actifs d'un portefeuille, en favorisant la bonne gestion des entreprises financées ou l'amélioration de cette gestion ESG par celles-ci

4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Comme indiqué en 4.1. Etape 2, les émetteurs non-notés sont exclus de l'indice.

4.4 Le processus d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Le fonds a changé de méthodologie d'indice passant du S&P 500 ESG au S&P 500 ESG+ en janvier 2023. A noter que ces changements induisent une stratégie de sélection ESG plus stricte qu'auparavant avec plus d'exclusions.

4.5 Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Aucun investissement n'est réalisé dans les organismes solidaires par ces fonds.

4.6 Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Le fonds pratique le prêt de titres, selon la politique générale d'Amundi pour les ETFs, dont voici les grandes lignes :

- Le montant prêté quotidien ne peut excéder 45 % de l'actif net du portefeuille

⁵ En réalité, l'algorithme applique un traitement différencié pour les titres déjà dans l'indice vs les titres pas dans l'indice ESG, afin de réduire le turnover

- Sélection stricte des contreparties selon des critères financiers et extra-financiers (nombre limité de contreparties éligibles)
- Minimum de 65% des revenus bruts alloués au fonds
- Des règles claires et une organisation simple (*agency model*)
- Excellent track-record, menée par une équipe dédiée expérimentée
- Transparence :
 - o Prospectus : description générale du prêt de titres, y compris informations sur le processus de sélection des contreparties, % cibles des montants prêtés par les portefeuilles, garanties utilisées, coûts opérationnels et risques associés au prêt de titres
 - o Rapports annuels : description des contreparties impliquées dans le prêt de titres, le type et le montant des garanties reçues, les revenus découlant des opérations de prêt de titres sur l'ensemble de la période de référence (montant brut, frais et commissions directs et indirects et montant net versé à chaque fonds)
 - o Site Internet d'Amundi ETF : Reporting mensuel pour chaque fonds et informations générales sur la politique de prêts de titres sur les fonds indiciels et ETF d'Amundi

Des contraintes additionnelles strictes s'appliquent sur les fonds ESG, tel que celui couvert par ce Code de Transparence.

Sélection des contreparties :

- Sélection et suivi régulier sur la base de multiples critères, y compris le risque de crédit
- Les critères ESG relatifs aux contreparties sont intégrés et systématiquement analysés
- Les critères ESG sont pris en compte dès qu'ils ont un impact significatif et matériel sur le risque de crédit
- Une contrepartie éligible peut être dégradée via le système de notation interne Amund
- En cas de dégradation, la contrepartie est immédiatement pénalisée :
 - o avec une réduction substantielle de la limite des prêts accordés (limite du volume maximal pouvant être négocié) et,
 - o le cas échéant, une interdiction temporaire des opérations

Composition du collatéral : une approche prudente, avec seulement un collatéral en espèces

- Pas de titres (actions ou obligations) généralement utilisés comme garantie de prêt de titres et pouvant faire l'objet de dégradations, ce qui pourrait affecter le profil ESG des fonds
- Surcollatéralisation pour les garanties en espèces : 103 %

Rappel systématique des titres avant les Assemblées Générales :

- Les droits de vote sont exercés pour les titres détenus en portefeuille au moment de l'Assemblée Générale
- Conformément au cahier des charges du label ISR, les titres prêtés peuvent être rappelés à tout moment
- Les titres prêtés sont systématiquement rappelés 21 jours avant toute assemblée générale
- Application de la Politique de Vote Amundi

4.7 Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Pour gérer les entrées et sorties, ainsi que les spécificités de certains marchés d'actions locaux (accès au marché, liquidité, fiscalité), le Gestionnaire de placements pourra combiner la réplication physique avec une réplication par le biais d'instruments dérivés tels que des contrats à terme sur indices, mais dans une proportion modérée. Dans le cas d'une telle réplication, le fonds peut détenir des dépôts tout en conservant une exposition totale à l'indice.

4.8 Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Par le prospectus, le fonds est autorisé à détenir jusqu'à 10% de leur actif en part ou action d'OPC. Cependant, il n'est pas actuellement prévu que le fonds fasse usage de cette possibilité.

5. Contrôle ESG

5.1 Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Contrôles au niveau des indices

Les fonds visés par ce Code de Transparence sont des ETFs répliquant un indice développé par le fournisseur d'indice, i.e. S&P DJI.

Les fournisseurs d'indice et de données ESG (S&P DJI, Sustainalytics, RepRisk) s'assurent de la bonne application de la méthodologie d'indice, tel que décrite en 4.1 (règles de construction, stratégie d'intégration ESG...). S&P DJI vérifie a posteriori que la composition finale de l'indice est conforme aux contraintes ESG, en particulier la réduction de 20% de l'univers final par rapport à l'univers éligible.

S&P DJI est une entité régulée selon la directive European Union Benchmark Regulation (EU BMR). A ce titre, elle doit s'assurer de la qualité de la prestation de calcul grâce à un dispositif de contrôle adapté.

Contrôles au niveau du fonds

Le fonds utilise la réplique physique afin d'assurer le suivi de son indice de référence. Cette méthode consiste à investir directement dans toutes ou parties des composantes de l'indice.

L'équipe Risques d'Amundi s'assure de la cohérence entre l'indice reçu via le fournisseur d'indice et les investissements réellement réalisés par l'équipe de Gestion, en réalisant un contrôle notamment de la Tracking Error, des poids du fonds relativement à son indice et en s'assurant que les émetteurs des positions des fonds font bien partie de la composition de l'indice répliqué.

Il est important de noter que ces fonds investissant dans un sous-ensemble de l'indice, la sélectivité ESG de 20% vis-à-vis du label ISR est respectée de fait à chaque date de rebalancement.

6. Mesure d'impact et reporting ESG

6.1 Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

Une factsheet est produite sur base mensuelle, et compare le fonds à son univers d'investissement sur plusieurs métriques ESG, comme le score ESG.

- Score ESG

La notation ESG mesure la capacité des émetteurs sous-jacents à gérer les risques et opportunités clés liées aux facteurs E, S et G relatifs à leur secteur. Amundi réalise une notation ESG pour l'ensemble de ses véhicules lorsque la transparence de ces derniers le permet. Les rapports incluent une notation ESG du véhicule d'investissement en combinant la note des divers sous-jacents (que ce soit des entreprises ou des actifs souverains) et leur poids dans le portefeuille. La granularité de la notation est donnée pour chacun des piliers E, S et G.

Evaluation par critère ESG

	Indice	Indice parent
Note Globale	6,79	6,58
Environnement	6,85	6,72
Social	5,42	5,18
Gouvernance	5,38	5,43

6.2 Le cas échéant, quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

En complément du reporting ESG standard, Amundi produit des indicateurs d'impact ESG pour les fonds ouverts ayant obtenu le label Investissement socialement responsable (ISR) de l'État français.

Il existe quatre indicateurs d'impact pour évaluer la qualité ESG d'un portefeuille. Quatre indicateurs représentatifs du respect de l'environnement, du social, de la gouvernance et des droits humains ont été identifiés.

Tous les indicateurs illustrent les scores du portefeuille par rapport à l'indice de référence.

- (i) **Indicateur Environnement** : Intensité en émissions carbone. Ces données sont fournies par MSCI. Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO₂, i.e. elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO₂. Définition des scopes :
 - Scope 1 : Ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.
 - Scope 2 : L'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.
 - Scope 3 : L'ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Ce scope est affiché sur les rapports d'impact mais ne fait pas partie de l'indicateur à améliorer au sens du label ISR
- (ii) **Indicateur Social** : Indicateur calculant le pourcentage de membres du conseil qui sont des femmes. Pour les sociétés dont le conseil d'administration est à deux niveaux, le calcul est basé uniquement sur les membres du conseil de surveillance. Fournisseur de données : MSCI.

- (iii) **Indicateur Gouvernance** : pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les Conseils d'Administration. Le pourcentage de membres du conseil qui répondent aux critères d'indépendance définis par MSCI. Ces critères considèrent comme non-indépendant un membre payé ou employé par l'entreprise (ou ancien employé quel que soit l'ancienneté), un membre de la famille ou toute personne ayant une relation étroite avec un des membres de l'exécutif... Pour les sociétés dont le conseil d'administration est à deux niveaux, le calcul est basé uniquement sur les membres du conseil de surveillance. Fournisseur de données : MSCI.
- (iv) **Indicateur Respect des Droits Humains** : Cet indicateur mesure la gravité des controverses liées à l'impact des activités d'une entreprise sur les droits humains. Les facteurs qui influent sur cette évaluation comprennent, sans toutefois s'y limiter, un historique de participation à des affaires juridiques liées aux droits de la personne, une complicité généralisée ou flagrante dans les meurtres, les sévices physiques ou la violation d'autres droits, la résistance à l'amélioration des pratiques et les critiques des ONG et/ou d'autres observateurs tiers. Fournisseur de données : MSCI.

Les indicateurs au niveau de chaque émetteur sont pondérés d'une part par le poids en portefeuille pour le fonds, d'autre part par la valeur de marché de ses obligations pour son univers de référence. Pour les indicateurs à « catégorie » (ex. Pass/Fail), la somme des poids des titres entrant dans chaque catégorie est affichée. Les taux de couverture sont indiqués sur les rapports d'impact. Conformément au cahier des charges du label ISR, le taux de couverture de chaque indicateur pour le portefeuille doit être de 90% au minimum.

6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Amundi fournit aux investisseurs une multitude de documents sur son approche Investissement Responsable et les enjeux ESG. Il s'agit notamment de sa politique Investissement Responsable, sa politique de Vote, des codes de transparence des OPC concernés, des documents de recherche, des analyses sectorielles, des rapports d'engagement, des brochures sur les Solutions d'Investissement Responsable et les Ambitions d'Amundi RI, etc. Cette documentation est accessible sur le site Internet d'Amundi en cliquant sur le lien suivant : https://www.amundi.fr/fr_instit/ESG/Documentation

Le tableau ci-dessous synthétise la documentation disponible :

Nom du document	Table des matières	Fréquence	Méthode de transmission
Ambition ESG 2025	Les ambitions d'investissement responsable d'Amundi seront menées à bien d'ici 2025	-	www.amundi.fr
Rapport Annuel PRI	Rapport annuel d'Amundi sur ses obligations de reporting ESG découlant de son adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)	Annuelle	www.amundi.fr
Rapport d'engagement	Détails du processus d'engagement d'Amundi, résultats de notre dialogue et engagement avec les entreprises sur des sujets liés aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance	Annuelle	www.amundi.fr
Politique d'Investissement Responsable	Politique IR d'Amundi	Annuelle	www.amundi.fr
Politique de vote	Cadre analytique de la politique de vote d'Amundi	Annuelle	www.amundi.fr

Rapport sur les droits de vote et le dialogue avec les actionnaires	Mise en œuvre de la politique de vote d'Amundi	Annuelle	www.amundi.fr
Rapport de gestion Stewardship	Ce rapport présente notre réponse aux exigences de différents codes de bonne gestion.	Annuelle	www.amundi.fr
Reporting ESG	Pour les OPC ISR : Les notations ESG du portefeuille, celles de son indice de référence et/ou de l'univers d'investissement Indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance	Mensuelle	www.amundi.fr
Code de transparence ISR	AFG-FIR/Code de transparence EuroSIF des fonds ISR Amundi	Annuelle	www.amundi.fr

6.4 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Amundi publie les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement chaque année. Veuillez trouver plus des informations sur les sites :

[Politique de vote et d'engagement 2022](#)

En 2022, Amundi s'est engagée avec 73.9% des émetteurs du fonds Amundi S&P500 ESG.⁶

⁶ Entreprises engagées en 2022 avec Amundi, sur la base de la composition du fonds au 30 décembre 2022

Disclaimer

Ce document est fourni à titre d'information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel doit consulter la documentation réglementaire des OPC agréés par l'Autorité des Marchés Financiers dont le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI ») en vigueur, disponible sur le site www.amundi.com ou sur simple demande au siège social de la société de gestion.

L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DICI et le prospectus). L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution.

Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale).

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents des États Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que l'expression est définie par la « Régulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et dans le Prospectus du ou des OPC décrits dans ce document.

Informations réputées exactes au 2 février 2023.
Reproduction interdite sans accord exprès de la Société de Gestion.

La confiance
ça se mérite

Amundi
ASSET MANAGEMENT

LEGALS

Amundi Asset Management

French "Société par Actions Simplifiée"- SAS with a capital stock of €1 143 615 555 - Portfolio management company approved by the French Financial Markets Authority (Autorité des Marchés Financiers) - under no.GP 04000036.

Head office: 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris – France

Postal address: 91-93 Boulevard Pasteur 75730 Paris Cedex 15 CS 21564 – France

Tel : +33 (0)1 76 33 30 30 - Website : www.amundi.com - Siren no. 437 574 452 RCS Paris - Siret no. 43757445200029 - APE code: 6630 Z - VAT identification no. FR58437574452.

Amundi
ASSET MANAGEMENT